

RAG/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

2E SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020 A 17 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL, Stéphane BADER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Clothilde SZUPTAR, Tania SCHEUER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Oriane HUMMEL, Mathilde FISCHER, Birgül KARA, Frédérique MEYER, Stéphane KLEIN, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Yvan GIESSLER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Marion SENGLER donne procuration à Marcel BAUER  
Jennifer JUND donne procuration à Jacques MEYER  
Fadimé CALIK donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN  
Denis DIGEL donne procuration à Sylvie BERINGER-KUNTZ  
Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Yvan GIESSLER

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services  
M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Stéphane MACHI, Directeur du Pôle Attractivité et Epanouissement de la Personne  
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation  
Mme Caroline SCHIRRER, Responsable du Service Réglementation et Affaires Générales

Sélestat, le 4 juillet 2020

PRM/RAG/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

2e SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020 A 17H

*TANZMATTEN*

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection des suppléants des délégués des conseils municipaux constituant le collège électoral pour l'élection des sénateurs
2. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre d'administrateurs
3. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : élection des représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la date de la séance a été imposée et il s'agit d'élire la liste des délégués qui remplaceront les membres du Conseil municipal qui ne pourront pas voter pour les sénatoriales. Il rappelle également que les Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux et Parlementaires sont de grands électeurs. De ce fait, s'ils siègent dans une autre collectivité, ces personnes doivent désigner elles-mêmes un électeur.

Madame Nadège HORNBECK est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Élection des suppléants des délégués des conseils municipaux constituant le collège électoral pour l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que pour l'élection des délégués pour les sénatoriales, chaque conseiller municipal n'a le droit qu'à une procuration. Le président du Bureau de vote est le Maire et les assesseurs seront les deux plus âgés à savoir Madame Geneviève MULLER-STEIN et Monsieur Claude SCHALLER, ainsi que les deux plus jeunes, à savoir Mesdames Mathilde FISCHER et Nadège HORNBECK.

Monsieur le Maire souligne le fait que c'est un vote à bulletin secret. Il fait lecture des délégués proposés par les différentes listes.

Suite aux résultats des votes, « Sélestat notre Passion » récolte 24 voix, « Bien vivre ensemble et bien faire ensemble à Sélestat » 6 voix, « Sélestat terre humaniste » 3 voix. Monsieur le Maire donne lecture des délégués élus.

### **Adopté à l'unanimité**

2. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre d'administrateurs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il est nécessaire de délibérer sur ce point.

Il propose de fixer à 8 le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS et à 17 le nombre total des membres.

### **Adopté à l'unanimité**

3. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : élection des représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que les assesseurs pour cette élection seront le benjamin et la benjamine de l'assemblée, à savoir : Madame Mathilde FISCHER et Monsieur Yvan GIESSLER.

Il est procédé à une élection à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Après dépouillement des bulletins, il apparaît que la liste « Sélestat notre passion » obtient 24 voix, la liste « Bien vivre ensemble et bien faire ensemble à Sélestat » obtient 6 voix et la liste « Sélestat terre humaniste » obtient 3 voix.

Monsieur le Maire indique que suite à cette élection, la liste « Sélestat notre passion » obtient donc 6 postes, la liste « Bien vivre ensemble et bien faire

ensemble à Sélestat » obtient 1 poste et la liste « Sélestat terre humaniste » obtient 1 poste.

### **Adopté à l'unanimité**

### **DIVERS**

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il a réceptionné un mail concernant les outils informatiques et il souhaiterait s'adresser à la nouvelle adjointe au numérique. En effet, il souhaite savoir quelles sont les options qui seront prises concernant l'équipement informatique des conseillers municipaux. Il rappelle que la tablette, qu'ils avaient lors de la précédente mandature, était incompatible avec les outils choisis pour faire des visioconférences. Il a également constaté, en l'espace de deux mandats, que les réunions des commissions sont passées de 19H à 18H et il voit ce que peut donner les horaires pour un deuxième conseil municipal, qui ne sont pas adaptés, aux personnes qui travaillent. Il estime qu'il serait opportun d'étudier la possibilité d'avoir des groupes de travail ou des commissions mixtes à la fois en présentiel et en visio. Toutefois, pour cela, il serait nécessaire d'avoir du matériel et des infrastructures adéquates, et une formation de l'ensemble des conseillers municipaux et des agents.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il a demandé au service informatique et notamment Monsieur BRIERE, de réfléchir, en lien avec la Direction Générale des Services, à la question. Avant de passer aux achats, le matériel sera présenté et les remarques formulées par Monsieur KLEIN concernant la visioconférence sont tout à fait pertinentes et judicieuses.

Fin de la séance à 17 H 35  
PRM/RAG/AI  
PV prov 2

La secrétaire de séance

Nadège HORNBECK